



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2019-211

PUBLIÉ LE 14 JUIN 2019

Sommaire

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2019-06-14-001 - Arrêté de délégation de signature Marchés Pôle d'Intérêt Commun
Sécurité Maintenance Services (SMS), Service Central des Blanchisseries (SCB), Service
Central des Ambulances (SCA) (2 pages)

Page 3

75-2019-06-14-002 - Arrêté n°19 150004 portant délégation de signature du Directeur du
Pôle d'Intérêt Commun Sécurité, Maintenance et Services, Service Central des
Blanchisseries et Service Central des Ambulances (2 pages)

Page 6

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2019-06-14-001

Arrêté de délégation de signature Marchés Pôle d'Intérêt
Commun Sécurité Maintenance Services (SMS), Service
Central des Blanchisseries (SCB), Service Central des
Ambulances (SCA)

Arrêté de délégation de signature

Le directeur du Pôle d'Intérêt Commun Sécurité Maintenance Services (SMS), Service Central des Blanchisseries (SCB), Service Central des Ambulances (SCA)

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-4, L.6143-7, L.6145-8, L.6145-9, R.6147-5, D.6143-33 à 35, R.6145-5 à 9,

Vu l'article R.6143-38 du Code de la santé publique,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directorial n°2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directorial n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP à Monsieur Jean-Charles GRUPELI, directeur du PIC SCA SCB SMS en matière de marchés publics,

Vu l'arrêté n°75-2018-06-14-001 du 14 juin 2018 fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à :

- **Madame Françoise MARTIN**, directrice d'hôpital hors classe, adjointe au directeur chargée des ressources humaines et financières du PIC SCA SCB SMS.
- **Madame Valérie DELEUZE-DORDRON**, directrice d'hôpital hors classe, directrice adjointe chargée des services économiques du PIC SCA SCB SMS.
- **Monsieur Cédric MARTIN**, ingénieur hospitalier principal, directeur de la fonction linge SCB

En vue de signer, au nom du Directeur du PIC SCA SCB SMS et en son absence, les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Françoise MARTIN**, de **Madame Valérie DELEUZE-DORDRON** et de **Monsieur Cédric MARTIN**, délégation est donnée à :

- **Monsieur Jean-Luc PAUME**, ingénieur hospitalier, directeur de la maintenance du PIC SCA SCB SMS.
- **Madame Firouzeh DESTRADE**, ingénieur hospitalier, directrice qualité, hygiène, sécurité et environnement du PIC SCA SCB SMS.

En vue de signer les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés passés, à l'exclusion du choix de l'attributaire, de la signature du marché, et de toute mise en demeure et résiliation.

ARTICLE 3 : Copie du présent arrêté est transmise au service facturier et à la délégation à la coordination des politiques d'achat, conformément à l'article 6 de l'arrêté DG n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP à

1 / 2

Monsieur Jean-Charles GRUPELI, directeur du PIC SCA SCB SMS, en matière de marchés publics.

ARTICLE 4 : L'arrêté de délégation de signature n°75 2018-09-10-004 du 10 septembre 2018 est abrogé.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 14 juin 2019

Le directeur du Pôle d'Intérêt Commun
Sécurité Maintenance Services (SMS)
Service Central des Blanchisseries (SCB)
Service Central des Ambulances (SCA)
SIGNE
Jean-Charles GRUPELI

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2019-06-14-002

Arrêté n°19 150004 portant délégation de signature du
Directeur du Pôle d'Intérêt
Commun Sécurité, Maintenance et Services, Service
Central des Blanchisseries
et Service Central des Ambulances

**Arrêté n°19 150004 portant délégation de signature du Directeur du Pôle d'Intérêt
Commun Sécurité, Maintenance et Services, Service Central des Blanchisseries
et Service Central des Ambulances**

Le Directeur du pôle d'intérêt commun Sécurité, maintenance et services, Service central des blanchisseries et Service central des ambulances

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-7, R.6143-38, R 6147-5, R.6147-10 et D.6143-33,

Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté n°2011-0053 DG du 09 mai 2011 fixant la liste des pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris.

Vu l'arrêté n°2011-0054 DG du 09 mai 2011 fixant la liste des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris.

Vu l'arrêté n°2011-0066 DG du 09 mai 2011 relatif aux missions et à l'organisation du pôle d'intérêt commun Sécurité, maintenance et services, Service central des blanchisseries et Service central des ambulances.

Vu le décret du 13 novembre 2013 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté n°213 319 0008 du 15 novembre 2013 portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur

Vu l'arrêté n°75-2018-06-14-001 du 14 juin 2018 fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

ARRETE

Article 1 : en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Charles GRUPELI, directeur du pôle d'intérêt commun Sécurité, maintenance et services, Service central des blanchisseries et Service central des ambulances, délégation de signature est donnée à :

- Madame Françoise MARTIN, directrice d'hôpital hors classe, adjointe au directeur chargée des ressources humaines et financières du PIC SCA SCB SMS.
- Madame Valérie DELEUZE-DORDRON, directrice d'hôpital hors classe, directrice adjointe chargée de services économiques PIC SCA, SCB, SMS.
- Monsieur Cédric MARTIN, ingénieur hospitalier, directeur de la fonction linge au SCB.

1/2

- Monsieur Jean-Luc PAUME, ingénieur hospitalier, directeur de la maintenance du PIC SCA, SCB, SMS.
- Madame Firouzeh DESTRADE, ingénieur hospitalier, directrice qualité, hygiène, sécurité et environnement du PIC SCA, SCB, SMS.
- Monsieur Pascal JAGNIAK, adjoint des cadres hospitaliers, responsable du contrôle de gestion du PIC SCA, SCB, SMS.
- Madame Sandra PELLISSIER-ROUSSEAU, adjoint des cadres hospitaliers, responsable des ressources humaines du PIC SCA SCB SMS.

A l'effet de signer tous actes, arrêtés, décisions de toute nature relevant du fonctionnement du pôle d'intérêt commun Service central des ambulances Service central des blanchisseries et sécurité, maintenance et services,

Article 2 : les titulaires de la présente délégation assureront la publicité des actes qu'ils auront signés en vertu de cette délégation, conformément à l'article R. 6143-38 susvisé du Code de la santé publique.

Article 3 : l'arrêté directorial n° **18 150 009 du 10 septembre 2018** est abrogé

Article 4 : cet arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 14 juin 2019

Le Directeur du pôle d'intérêt commun
Sécurité, Maintenance et Services
Service Central des Blanchisseries
Service Central des Ambulances
SIGNE
Jean-Charles GRUPELI